

Publiée sur le site internet de la commune le : 26 septembre 2023
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

Délibération du conseil municipal du 21 septembre 2023 - N° D2023_48

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Dont 3 absentes ayant donné pouvoir :

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 16

Quorum atteint

Secrétaire de séance : GLIERE Émeline

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		ROGAZY Fabienne		X	GLIERE Emeline	X	
CAPRI Brigitte	X		PEPIN Nathalie	X				
TINJOUJ Denis	X		AZZOPARDI Karen		X			

OBJET : ENEDIS : CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire :

Il est porté à la connaissance du conseil municipal une proposition de convention de servitudes entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Vougy pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine : 400 Volts.

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur la parcelle située au lieudit Le Golliat, cadastrée section A n°0927, appartenant à notre commune, moyennant une indemnité forfaitaire de 74 € qui sera versée à la signature de ladite convention.

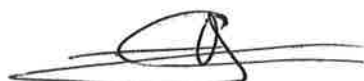
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous autres documents nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

La secrétaire de séance,



Émeline GLIERE

Le Maire,



Yves MASSAROTTI